

PROCESSUS DE NOMINATION ET D'AFFECTATION DANS LES UNITES DE CONTROLE

(Calendrier prévisionnel)

Dates	Responsables d'unité de contrôle Dispositif applicable à toutes les DIRECCTE		Agents de contrôle Dispositif applicable aux seules DIRECCTE ayant pris l'arrêté fixant la délimitation des UC et des Sections (1)	
	Evènements	Observations	Evènements	Observations
19 mai	Date limite d'envoi par les DIRECCTE de la liste des postes de RUC et des fiches de poste associées	Les fiches de postes associées seront transmises via l'espace collaboratif mis en place dans le cadre du ministère fort. La taille de certaines unités régionales de contrôle de lutte contre le travail illégal et autres unités régionales spécifiques peut ne pas nécessiter la création d'un poste de RUC. Dans ce cas, il ne s'inscrit pas dans cette procédure.		
30 mai au plus tard	Publication nationale de l'avis de vacances comportant les postes de responsables d'unités de contrôle susceptibles d'être créés	Par note de service de la DRH précisant les modalités de candidature et le public concerné. Les fiches de postes seront disponibles sur l'intranet du ministère		
Semaine 24 (10 au 13 juin)	Envoi des candidatures par les postulants à la DRH et aux DIRECCTE d'accueil	Formulaire de candidature et lettre de motivation à produire. Prise de contact avec le Direccte d'accueil	Mise à la vacance locale par la DIRECCTE des postes de contrôle susceptibles d'être ouverts en unités de contrôle dans sa région (à adresser également aux ITS de sa région)	Formulation de plusieurs vœux possibles y compris hors de la région par les agents. Recueil des candidatures par la DIRECCTE
13 juin	Date limite de réception des candidatures de RUC par chaque DIRECCTE et la DRH			

(1) Les DIRECCTE qui prendront cet arrêté un peu plus tard appliqueront une démarche identique le moment venu, dont les jalons leur seront précisés à partir de la mi-juillet

Dates	Responsables d'unité de contrôle Dispositif applicable à toutes les DIRECCTE		Agents de contrôle Dispositif applicable aux seules DIRECCTE ayant pris l'arrêté fixant la délimitation des UC et des Sections (1)	
	Evènements	Observations	Evènements	Observations
20 juin	Envoi aux DIRECCTE par la DRH des tableaux des candidatures de RUC (par région et par département)	Va permettre le classement par ordre de préférence par le DIRECCTE selon les critères définis dans la fiche de procédure		
Semaine 26 (23 au 27 juin)	Consultation des comités de direction régionaux sur les candidatures et leur classement			
30 juin	Date limite de retour à la DRH des classements motivés des candidats RUC	Envoi aux organisations syndicales siégeant à la CAP des tableaux de candidats par la DRH		
A partir du 1er juillet	Après validation des tableaux de classement par la DRH, nomination par le DIRECCTE des DAT ou IT expérimentés sur la même résidence administrative (à l'exception des IT inscrits au tableau d'avancement de DAT dans l'attente de la CAP et de l'arrêté ministériel prononçant leur promotion et leur reclassement)		Arrêts de titularisation et d'affectation des ITS par la DRH dans une UT ou une UR	Arrivée des ITS dans les services, après entretiens avec le jury
4 juillet			Retour des vœux des agents en UC (y compris les vœux des IT titularisés) auprès du DIRECCTE de la région	

(1) Les DIRECCTE qui prendront cet arrêté un peu plus tard appliqueront une démarche identique le moment venu, dont les jalons leur seront précisés à partir de la mi-juillet

Dates	Responsables d'unité de contrôle Dispositif applicable à toutes les DIRECCTE		Agents de contrôle Dispositif applicable aux seules DIRECCTE ayant pris l'arrêté fixant la délimitation des UC et des Sections (1)	
	Evènements	Observations	Evènements	Observations
A partir du 7 juillet			- Affectation par le DIRECCTE des IT et des CT, non concernés par un changement de résidence administrative - Le cas échéant pré-affectation des IET 2013	Dans les UC lorsque le RUC est déjà nommé (DAT ou IT expérimentés nommés sur place), et uniquement pour les agents affectés sur place (y compris anciens ITS). En cas de nomination ultérieure du RUC (notamment après la CAP du 10/07), affectation des agents de contrôle à compter de la date de nomination du RUC.
10 juillet	CAP IT « RUC »	- Avis de la CAP pour les candidatures entraînant un changement de résidence administrative. - Information de la CAP sur les affectations au sein de la même résidence administrative.		

(1) Les DIRECCTE qui prendront cet arrêté un peu plus tard appliqueront une démarche identique le moment venu, dont les jalons leur seront précisés à partir de la mi-juillet

Dates	Responsables d'unité de contrôle Dispositif applicable à toutes les DIRECCTE		Agents de contrôle Dispositif applicable aux seules DIRECCTE ayant pris l'arrêté fixant la délimitation des UC et des Sections (1)	
	Evènements	Observations	Evènements	Observations
A partir du 15 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et reclassement par la DRH des IT inscrits au TA (y compris sur la même résidence administrative), - Mutation par la DRH des DAT et IT changeant de résidence administrative - Nomination des RUC par le DIRECCTE dès réception des arrêtés de promotion ou de mutation de la DRH 	En cas de mise en œuvre ultérieure de la nouvelle organisation, nomination à la date d'effet de celle-ci (au plus tard le 31/12/2014 pour les IT inscrits au TA de DAT)	Envoi par la DIRECCTE à la DRH des tableaux de postes de contrôle pourvus en interne et des postes restés vacants	Préparation par la DRH de l'avis de vacances commun pour le corps de l'inspection et pour le corps des contrôleurs
18 juillet			Date limite d'envoi par les DIRECCTE de la liste des postes à pourvoir	
Semaine 31 (28 juillet au 1 ^{er} août)			Publication nationale des postes en UC restés vacants (avis de vacance)	Par note de service de la DRH, postes de contrôle ouverts indifféremment aux CT et aux IT
5 septembre			Date limite de candidature des contrôleurs du travail et inspecteurs du travail	Préparation des tableaux de mutations par la DRH en vue de la CAP des CT du 24/9
12 septembre			Envoi des tableaux de mutations aux OS du corps des contrôleurs du travail	

(1) Les DIRECCTE qui prendront cet arrêté un peu plus tard appliqueront une démarche identique le moment venu, dont les jalons leur seront précisés à partir de la mi-juillet

Dates	Responsables d'unité de contrôle Dispositif applicable à toutes les DIRECCTE		Agents de contrôle Dispositif applicable aux seules DIRECCTE ayant pris l'arrêté fixant la délimitation des UC et des Sections (1)	
	Evènements	Observations	Evènements	Observations
19 septembre				Préparation des tableaux de candidatures par la DRH en vue des CAP et envoi des tableaux aux DIRECCTE pour avis sur les candidatures à retenir si candidats CT et IT sur un même poste
24 septembre			CAP du corps des contrôleurs du travail - Mutations	Prise de poste avant le 31/12/2014
1 ^{er} octobre			Envoi des tableaux de mutations aux OS du corps de l'inspection du travail	
15 octobre			CAP du corps de l'inspection du travail – mutations	Prise de poste avant le 31/12/2014

(1) Les DIRECCTE qui prendront cet arrêté un peu plus tard appliqueront une démarche identique le moment venu, dont les jalons leur seront précisés à partir de la mi-juillet

